

31 JANVIER 2023



CM

Conseil municipal  
Hermance

PROCÈS-VERBAL  
LEGISLATURE 20.25 – N° 21



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 24 janvier 2023.

Sont présents :

**Les membres du Bureau :**

Monsieur	Denis	MEGEVAND	<i>Président</i>
Madame	Catherine	BACH	<i>Vice-présidente</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

**Les Conseillers municipaux :**

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET
Madame	Anahita	BLANC MEYLAN
Monsieur	Nathaniel	GILLAND
Monsieur	Christophe	HENTSCH
Monsieur	Louis	DE PESCARA
Monsieur	Olivier	PFÖRTNER
Madame	Stéphanie	TOURETTE

**Pour l'Exécutif :**

Madame	Karine	BRUCHEZ	Maire
Monsieur	Pascal	RENAUD	Adjoint
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	Adjoint

**Excusés :**

Monsieur	Yvan	NEJAR
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA

**Absent : -**

**Public : 1**



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022**
- II. **Communication du Bureau**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Travaux des commissions**
- V. **Délibérations**  
**Délibération n° 39.20-25 pour l'ouverture d'un crédit de 290'000 Fr. pour la réhabilitation du collecteur EP au chemin des Fossés**
- VI. **Divers et propositions individuelles**
- VII. **Naturalisation – huis clos**

Le Président ouvre la première séance de l'année à 19h30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, ainsi qu'à la personne présente dans le public.

#### I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### II. **Communication du Bureau**

Démission de M. Roland-Daniel SCHNEEBELI

Mme PION informe que le président du Conseil municipal a reçu le 3 janvier un courrier daté du 22 décembre de M. Roland-Daniel SCHNEEBELI qui annonçait sa volonté de démissionner de son poste de conseiller municipal. Dans sa lettre, M. SCHNEEBELI nomme une personne qui prendrait sa suite. Dans un tel cas, la procédure consiste à transmettre le courrier au service des votations et élections qui s'occupe de repourvoir le siège. La liste de M. SCHNEEBELI était composée de deux personnes. Son deuxième colistier ayant déménagé de la commune, il ne peut donc plus siéger. Comme il n'y a pas de « vienne-ensuite », le service des votations et élections a donné un délai jusqu'au 13 février à M. SCHNEEBELI pour choisir quelqu'un et faire signer une liste par 15 électeurs du village, dont 8 qui avaient initialement signé sa liste à l'occasion des élections de 2020. S'il ne fait pas cette opération dans le délai imparti, la commune devra organiser une élection complémentaire pour remplacer le siège vacant. La personne choisie siègera certainement lors de la séance du mois de mars.

Répondant à la question de Mme BACH à savoir si la Commune avait reçu des informations de la part de M. SCHNEEBELI quant à la réussite de cette recherche de signature, Mme PION souligne que ledit Conseiller n'ayant pas siégé depuis la séance d'installation, il y a plus de deux ans, il y a peu de chances qu'il donne spontanément des informations au Conseil.

#### III. **Communications de l'Exécutif**

##### 1. Boulangerie d'Hermance

Mme BRUCHEZ fait savoir que l'exécutif a reçu un sms du directeur de M3, qui annonce la prochaine fermeture de la boulangerie, qui n'est pas rentable pour l'entreprise. L'exécutif a reçu cet après-midi le directeur et une autre personne, qui ont expliqué les raisons pour lesquelles la boulangerie ne fonctionne pas. Mme BRUCHEZ a confirmé que l'exécutif n'est pas du tout satisfait de cette situation et a demandé une date précise pour cette fermeture. M3 a l'obligation de payer le loyer jusqu'à fin décembre 2025, sauf si un repreneur est trouvé. Dans un premier temps, la boulangerie sera fermée le dimanche. Un tout-ménage sera envoyé aux habitants pour les informer de cette fermeture et pour les prévenir que tout changement futur leur sera communiqué. En attendant, l'épicerie vendra du pain tous les jours. L'exécutif a un rendez-vous ce jeudi concernant la boulangerie, mais Mme BRUCHEZ ne souhaite pas donner davantage de détails pour le moment. Une discussion est également prévue à la commission des finances de la semaine prochaine.

##### 2. Crèche intercommunale

Mme BRUCHEZ rappelle que deux nouvelles crèches intercommunales ayant été ouvertes, les communes concernées devraient signer des nouveaux contrats de bail pour une durée de 30 ans, alors qu'en principe, le maire ne peut engager un bail que sur 12 ans. Les communes n'ont pas trouvé d'accord pour l'instant. Mme BRUCHEZ n'a pas encore signé le bail et Mme PION a écrit au directeur de la surveillance des communes pour obtenir son avis sur la question. Le Conseil municipal



d'Hermance sera appelé à voter, lors de la prochaine séance, une résolution sur la forme, même s'il est déjà au courant de la situation en ayant accepté la nouvelle crèche et l'augmentation des places de crèche.

### 3. Sociétés communales

La commune demandera aux présidents des associations communales de préparer un petit texte de présentation des activités de leur société, en vue d'un tout-ménage à l'intention des nouveaux habitants. Toutes ces informations se trouvent déjà sur le site internet, mais le fait de les recevoir directement peut rendre les sociétés plus visibles.

### 4. Discussions à l'ACG

Mme BRUCHEZ donne quelques informations sur les discussions en cours à l'ACG :

-Transfert de la FASE du canton aux communes, ce qui représente 24 millions de francs.

- Protection civile, actuellement payée par les communes, mais gérée par le canton au niveau de l'OCPAM. La question est de savoir qui reprend l'entier du fonctionnement de la protection civile.

- Taxe professionnelle communale (TPC), qui fait actuellement l'objet d'une initiative. Si celle-ci n'est pas retirée au bénéfice d'un contreprojet potentiel, les communes perdront 200 millions de francs, même si, pour Hermance, la TPC ne génère que 6 à 10'000 francs selon les années. Le montant de la TPC est décidé au moment du budget et même si celui-ci était fixé à 0, la commune devrait tout de même envoyer les documents aux entreprises.

### 5. Financement du dispositif en faveur des sans-abris

En réponse à une question de Mme BACH, Mme BRUCHEZ confirme que les communes devront prendre leur part concernant le financement du dispositif en faveur des sans-abris, à travers la péréquation intercommunale, ce qui représente environ 47'000 Fr. par année. Malgré l'opposition de certaines communes, dont Hermance, à la décision de l'ACG prise sur le siège, il n'y a pas eu un nombre suffisant de conseils municipaux pour que cette opposition soit validée. Même si M. Thierry APOTHELOZ, conseiller d'Etat, n'a pas validé la décision de l'ACG à cause de manquements aux statuts de l'ACG, la décision de financement en faveur des sans-abris a été revotée en novembre et validée par le Grand Conseil par l'intermédiaire de la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA.)

### 6. Fermeture de la rue du Nord

M. RENAUD annonce que la commune a publié une enquête publique pour la fermeture de l'accès à la rue du Nord pour une période d'essai de 6 mois à une année, essai qui débutera le 1<sup>er</sup> avril.

### 7. Travaux des SIG

M. RENAUD fait savoir que les SIG entreprendront prochainement des travaux pour la réfection des conduites d'eau potable au chemin de la Chapelle, qui dureront environ 6 mois.

### 8. Antenne Swisscom de la salle communale

M. TAGLIABUE annonce que Swisscom a reçu l'autorisation de déplacer son antenne dans la cheminée au-dessus de la salle communale. Le délai de recours est de 30 jours. Ces travaux auront lieu dans le courant du mois de mars ou d'avril.

### 9. Parcelle 1943

M. TAGLIABUE signale que l'exécutif est en train de finaliser le récapitulatif des honoraires des différents mandataires qui sont intervenus pour l'étude concernant l'aménagement de la parcelle 1934 jusqu'au dépôt de l'autorisation de construire et jusqu'aux appels d'offres. Les montants identifiés seront soumis à la commission des finances et votés lors de la prochaine séance du Conseil municipal. En parallèle, la commune a fait une demande pour des prestations d'assistance du maître d'ouvrage et a reçu des offres. M. de PESCARA a lu un article dans la Tribune de Genève à propos de la parcelle 1943 et demande si l'exécutif a l'intention d'y répondre. Mme BRUCHEZ fait savoir que l'exécutif n'a pas été interviewé à ce sujet, mais que le journaliste a tout de même envoyé l'article avant de le publier. M. TAGLIABUE ajoute qu'un texte corrigé et complété par Mme PION et lui-même a été transmis au journaliste, qui n'en a tenu compte que sur des éléments de détail, mais pas sur le fond. L'exécutif ne répondra pas à cet article, car le projet a été présenté de façon claire et transparente à toute la population, avec un cahier des charges précis. L'exécutif avisera le moment venu, si certaines personnes souhaitent utiliser leurs droits démocratiques en faisant opposition. Pour le moment, le premier stade est de monter le plan financier et de démarrer l'étude jusqu'à l'autorisation de construire, qui, lorsqu'elle aura été reçue, nécessitera un vote du Conseil municipal pour l'octroi du crédit de construction.



#### IV. Travaux des commissions

Aucun procès-verbal de commission n'est disponible.

#### V. Délibérations

##### Délibération n° 39.20-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement en vue de réhabiliter le collecteur d'eau pluviale (EP) sis au chemin des Fossés

M. RENAUD précise que les travaux de réhabilitation du collecteur d'eau pluviale au chemin des Fossés sont prévus par le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Les travaux commenceront en automne et dureront environ 3 à 4 mois. Toute la rue des Fossés sera ouverte afin de changer les canalisations. La commune avancera le montant de 290'000 Fr., mais sera remboursée en 40 annuités par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune d'Hermance et sa récente mise à jour ;

Vu la synthèse des défauts relevés par l'exploitant (SIG) sur le réseau d'assainissement de la Commune ;

Vu la nécessité, selon la planification validée par la DGEau, de procéder rapidement à la réhabilitation du collecteur EP sis au chemin des Fossés, ce dernier présentant, notamment, des fissures et des trous dans la radier ;

Vu le montant des travaux devisés à 267'000 F ;

Vu l'offre du Bureau CERA d'un montant de 21'000 F correspondant aux honoraires d'étude selon les phases 31 à 41.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et ss et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal**  
en présence de 9 de ses membres  
**accepte par 9 oui, 0 non 0 abstention**  
*majorité qualifiée*

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 290'000 F dont à déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de 19'096 F, destiné aux travaux de réhabilitation du collecteur d'eau pluviale (EP) sis au chemin des Fossés.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 290'000 F au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.4612
5. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1

#### VI. Divers et propositions individuelles

##### 1. Débordement des eaux usées

M. HENTSCH souhaite savoir si le débordement des eaux usées au bord du lac a été réglé. Mme PION explique que bien que toutes les maisons au bord du lac ont des écoulements d'eaux usées en séparatif, en cas de gros orages, de l'eau claire se déverse directement dans le collecteur d'eaux usées (eaux parasites). Comme la cuisine du restaurant du Quai est plus basse que le collecteur, les eaux usées remontent. L'objectif serait de réaliser un dévidoir vers la pêcherie pour que ces eaux partent dans le lac en cas de force majeure, au lieu qu'elles ne se déversent sur le quai. Les SIG ne sont pas très à l'aise avec cette solution, mais l'OCEau ne considère pas cette question comme une priorité.



## 2. Appel d'offres pour les cuisines scolaires

Mme TOURETTE demandant où en est l'appel d'offres pour les cuisines scolaires, Mme BRUCHEZ répond que le prestataire actuel, déjà informé de cet appel d'offres, verra son contrat dénoncé pour fin mars et aura la possibilité de postuler pour l'appel d'offres. Le nouveau prestataire entrera en fonction fin août. Mme PION ajoute que le cahier des charges sera publié mi-avril sur SIMAP, la plateforme électronique pour les marchés publics.

## 3. Platanes sur les quais

M. PFÖRTNER a constaté qu'un platane près de la plage était en train de dépérir. Sera-t-il remplacé ? M. RENAUD répond que M. DARDEL s'en occupe avec l'OCAN.

## 4. Citation

Le Président clôt la séance avec une citation de Socrate :

« Le premier savoir est le savoir de mon ignorance : c'est le début de l'intelligence. »

Le Président lève la séance à 20h15.

## **VII. Naturalisation (huis clos)**

Le Président prononce le huis clos.

Ariette Blattner  
Procès-verbaliste

Denis Mégevand  
Président du Conseil

Chrystel Pion  
Secrétaire du Bureau